

Conseil de quartier Chaillot
vendredi 25 mars -18h
Musée Dapper -35 bis rue Paul Valery

Le vingt-cinq mars deux mille onze, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Chaillot se sont réunis au musée Dapper.

Etaient présents :

Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, des commerçants et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la propreté et des espaces verts, M. Jérémie REDLER, Conseiller d'arrondissement, , délégué auprès du Maire, chargé du développement économique et des professions libérales, M. Fabien SANQUER, Directeur de Cabinet du Maire.

M. Alain MARCIANO, Commissaire central Adjoint du 16^e, Mme Béatrice HUNTER, Major, M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie, M. Reynald GILLERON, Chef de la Division du 16^{ème} du service technique de la propreté et coordinateur de l'espace public du 16^{ème}.

Mme Martine BLATIN, Mme Mireille PARTIOT, M. Régis DEXANT, M. Hubert de ROANY.

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mme Béatrice LECOUTURIER.

M. Jean-François BLANC, M. Jean-François CHERUBIN, M. Nicolas ANDRIN, M. Gérald BARBIER, M. Brian COLIN, Mme Valérie COSTA, Mme Caroline DEPREZ, Mme Virginie MALITOURNE LAVERSIN, M. Armand TOUBOL M. Thibault MERCUZOT, Mme Claudine ROBINEAU, Mme Micheline SIMON.

Mme ROUSSEAU ouvre la séance en présentant M. PECOT, responsable du musée Dapper.

M. PECOT précise que le Musée DAPPER est une fondation privée dédiée à l'art africain : sculpture, danse, musique, cinéma, ancien et contemporain. Le musée Dapper dispose d'un restaurant et d'un salon de thé.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Proposition d'aménagement des abords de la place des Etats-Unis.

Mme ROUSSEAU fait part de la proposition M. TOUZE :

« Peux-t-on prévoir un aménagement verdoyant (pelouse générique) sur les abords de la place des Etats-Unis autour du square existant qui est quasiment réservé aux enfants; une pelouse de chaque côté des chemins en macadam qui tournent autour du dit square serait un grand progrès, la perfection serait d'améliorer également l'éclairage de cette place et du square. »

Mme BALDINI indique que la place des Etats-Unis va faire l'objet de travaux l'année prochaine en ce qui concerne les trottoirs et la réfection de l'éclairage.

M.DECANT précise que les travaux se feront en trois parties fin 2011-début 2012 : réfection de l'éclairage, sur la partie de la place des Etats-Unis en dehors du square. Actuellement, on pense poser un pavé scié sur la piste de circulation en gardant l'espace de la même largeur (à prévoir l'hiver prochain).

Mme BLATIN fait remarquer que cela fait deux ans qu'elle demande ces travaux. Les pieds des arbres sont dans un état lamentable.

M.DECANT précise qu'il s'agit d'un traitement global de la place.

Une personne du public demande s'il existe un répulsif pour déjections canines.

Mme BALDINI s'est rendue, un matin de bonne heure, dans un endroit du 16^{ème}, signalé comme propice aux déjections canines et a assisté avec les agents à la verbalisation de propriétaires.

Une personne du public signale vers le 36 rue Lauriston, un trou très dangereux.

M.DECANT en prend note.

Une personne du public demande où trouve t on des sacs pour les déjections canines.

Mme BALDINI répond qu'à Paris cela n'existe pas car les riverains les utilisent pour d'autres usages et fait remarquer que de plus en plus de personnes ramassent les déjections canines. Il faut responsabiliser les maîtres.

M.DEXANT demande s'il est possible d'interdire les déjections canines dans les caniveaux et autour des arbres.

Mme BALDINI rappelle qu'il existe la manifestation «Faîtes » de la propreté pour sensibiliser les riverains. Avec **M. GILLERON**, **Mme BALDINI** organise des conférences auprès des jeunes enfants. C'est un travail de longue haleine. Il ne faut pas hésiter à signaler à la Mairie tout problème de propreté.

M. GILLERON indique que la situation en matière de propreté progresse, mais on ne s'en aperçoit pas. Les propriétaires se concentrent sur les endroits où ils sont sûrs de ne pas se faire prendre, c'est-à-dire la place des Etats-Unis etc. Dans le 16^{ème}, on a répertorié 48 rues qui sont considérées comme des rues à chiens, avec un traitement supplémentaire de ces rues pour limiter les nuisances.

Une personne du public fait remarquer qu'il manque des poubelles rue Lauriston, les riverains jettent dans les caniveaux.

Une personne du public signale que la situation est identique rue de Chaillot.

3- Difficulté d'accès aux immeubles du fait du stationnement sauvage sur les bateaux.

M. DEXANT demande : « Lorsqu' une voiture étrangère à un immeuble, stationne sur le bateau et empêche les habitants dudit immeuble de sortir ou rentrer, que faut-il faire ? En effet, la personne en question, régulièrement, ne peut sortir son véhicule ou le rentrer, la sortie étant occupée sur le trottoir même par un véhicule, c'est-à-dire à la perpendiculaire de la chaussée et ce parfois pendant 2 à 3 heures. Elle a téléphoné à la police, qui ne se déplace pas, alors que sur la Place du Trocadéro, qui est à 100 mètres, il y a un balai incessant de voitures fourrières. »

Une personne du public indique qu'Avenue du président Wilson, en haut de la rue, des voitures stationnent sur les bateaux. Elle a appelé la police qui arrive souvent tardivement et qui ne retire pas les voitures.

M. MARCIANO précise qu'il y a un bateau sur le trottoir et prend note de l'adresse. Les missions des effectifs sont prévues en fonction de l'importance des missions et il existe un décalage entre la verbalisation et l'enlèvement.

M. DEXANT constate que les enlèvements se font plus rapidement Place du Trocadéro.

Mme BLATIN ajoute qu'avenue Kléber, il existe le même problème et insiste sur le fait que la police se déplace très vite quand on lui signale ce genre d'infraction.

Une personne du public indique qu'au 14 rue Bizet, des voitures empiètent sur la sortie de parking. Elle a demandé que l'on puisse mettre des plots, mais on lui a répondu que des places de stationnement allaient être supprimées.

4- Stationnement de motos sur le trottoir situé à l'angle de la rue de Chaillot et de l'avenue Marceau.

Mme LEGLISE DELON signale que » la pharmacie située à l'angle de la rue de Chaillot et de l'avenue Marceau bénéficie d'un grand trottoir, et ce trottoir s'est transformé en un grand parking pour 2 roues gênant ainsi le passage devant la pharmacie. De nombreux clients se sont plaints de la dangerosité des 2 roues qui démarrent et se garent sans arrêt. »

M. DECANT précise que ce problème concerne les voies larges. Le stationnement longitudinal peut être envisagé dans les rues qui le permettent. Il s'agit de créer des places 2 roues sans suppression de places pour les véhicules.

Il faut verbaliser en cas de gêne de la circulation.

Le sujet est en réflexion pour les rues Bizet et Chaillot.

Sur la zone signalée, une zone deux roues est prévue à proximité.

Une personne de public indique que rue Pergolèse, les travaux qui devaient se terminer fin décembre ont empiété de 2 mètres sur la chaussée. Il existe un réel problème de manœuvre pour les immeubles alentour.

Mme HUNTER pense qu'il s'agit d'une délégation étrangère, elle va vérifier.

Une personne du public a remarqué qu'à l'angle de la rue Bizet et de la rue de Chaillot, la circulation est bloquée à cause des livraisons de la clinique et du G20. Elle propose un stationnement pour les deux roues.

Mme BALDINI va effectuer une visite de terrain sur ce secteur, notamment à la clinique. Il faudrait peut être effectivement supprimer du stationnement.

Mme BLATIN constate que c'est bien un problème d'espace public.

M. GILLERON est le coordinateur de l'espace public.

M. de ROANY insiste sur le fait que l'accès à cette clinique est indispensable.

Mme BALDINI a constaté que les camions d'air liquide reculent et ne font pas le tour. Il serait judicieux qu'ils sortent de l'autre côté, au bout de la rue.

5- Propreté du quartier.

Mme ROUSSEAU lit la remarque de **Mme LEGLISE DELON** (pharmacie)

« J'ai remarqué que depuis 2 ou 3 ans, les feuilles mortes n'étaient plus enlevées des trottoirs entraînant de nombreuses chutes notamment des personnes âgées. Il me semble également que les trottoirs sont de moins en moins nettoyés. Je me fais bien entendu aussi l'écho des doléances des nombreux clients qui passent dans ma pharmacie chaque jour. »

Une personne du public demande s'il est possible que le parvis du Monoprix soit nettoyé le matin.

Mme BALDINI a rencontré le nouveau responsable du Monoprix : il semble qu'au niveau du container, la situation s'améliore.

Une personne du public signale que la situation est identique rue de Chaillot, le magasin G20 ne nettoie pas non plus.

Mme BALDINI répond que les petits commerçants empiètent sur l'espace public car ils ont un espace restreint.

M.GILLERON ajoute que par rapport au Monoprix, le problème existant de présentation du container sera réglé rapidement. Il rappelle que tout établissement qui vend de la nourriture à emporter, a l'obligation de nettoyer ses déchets. En ce qui concerne le G20, et les supermarchés en général, il existe 3 problèmes majeurs :

- les livraisons sur les trottoirs
- l'exiguïté des locaux
- l'importante fréquentation qui génère beaucoup de souillures.

Ces établissements n'ont pas obligation de nettoyer les trottoirs, mais doivent néanmoins ne pas les dégrader.

En ce qui concerne la rue Lauriston, les trottoirs sont étroits, on ne peut donc pas mettre de poubelles.

Une personne du public constate que rue Lauriston, l'espace est très encombré.

M.GILLERON répond que sur le 16^{ème} arrondissement, il y a 2 100 corbeilles et qu'il existe toujours une corbeille à vue. Il précise que suite au récent mouvement social concernant les retraites, les différentes activités du service de la propreté ont été réduites au profit d'une collecte quotidienne. De plus, du 13 novembre à début décembre 2010, on a assisté à une période de gel importante qui a eu pour conséquence une non utilisation des engins, seuls le travail manuel est efficace, notamment en ce qui concerne le ramassage des feuilles mortes : l'automne 2010 a été très difficile en matière de ramassage mais la situation s'est rétablie très rapidement.

Chaque rue est balayée au moins une fois par jour, il existe une cartographie des souillures.

Une personne du public fait remarquer qu'en face de la clinique BIZET, des personnes sans domicile fixe font leurs besoins.

Mme BLATIN insiste sur le fait que dans la plupart des quartiers, il existe des dégradations semblables des trottoirs.

M.GILLERON répond que la clinique a généré beaucoup de travaux avec de nombreux déchets. Il reste quelques recoins difficiles. Il n'existe qu'un seul recoin dans Paris où le nettoyage est privé, les Champs Elysées, qui sont nettoyés par un prestataire et piloté par la Mairie de Paris.

Une personne du public signale qu'au 56 avenue Victor Hugo, il existe une infection due à des SDF installés depuis des années.

Mme BALDINI répond que ce point est signalé depuis longtemps à l'association Aurore.

M.GILLERON indique que ce n'est plus un problème de propreté, mais plutôt un problème social, il existe toujours des récalcitrants.

Une personne du public souhaiterait que la mention « Défense d'uriner sous peine d'amende » soit affichée rue Saint Didier.

M.GILLERON pense que les panneaux sédentaires de ce type sont très peu efficaces à l'instar des panneaux itinérants qui sont plus performants. D'autres arrondissements les ont testés avec succès: ils sont posés pendant une dizaine de jours, avec une amélioration des comportements.

Mme BALDINI souligne le fait que le 16^{ème} arrondissement est mal aimé par la régie centrale comparé à d'autres arrondissements, comme le 19^{ème}. Les agents sont rentabilisés au maximum mais ce n'est pas suffisant pour les 167 000 habitants que comptent le 16ème.

Mme ROUSSEAU, qui connaît le responsable du G20, le sollicitera.

Une personne du public propose d'utiliser les panneaux des conseils de quartier de façon plus fréquente.

6- Renouveaulement des conseils de quartier.

Mme ROUSSEAU annonce que conformément au règlement intérieur, les conseils de quartier seront très prochainement renouvelés pour 3 ans. Les conseillers de quartier qui souhaitent renouveler leur candidature et ceux qui souhaitent se présenter pour la première fois doivent le faire savoir auprès du bureau des conseils de quartier.

7- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme ROUSSEAU présente au conseil de quartier son souhait de procéder à un transfert de 10 000 € de l'investissement vers le fonctionnement afin de pouvoir organiser davantage d'animations.

Le budget de 2 000 € pour la fête de Pâques au jardin du Ranelagh le 27 avril et de 500 € pour l'animation musicale à la rentrée dans les jardins du musée Galliera sont adoptés à l'unanimité.

Mme ROUSSEAU informe le conseil de quartier de la mise en ligne sur Facebook, d'une page concernant les conseils de quartier Dauphine et Chaillot.

Mme ROUSSEAU présente l'association Paris Ouest Retraite Sportive qui organise des cours de marche nordique au Bois de Boulogne, le vendredi matin à 10h.

Mme PARTIOT souhaite signaler à la police le problème de racket qui existe à l'école des Oiseaux par, semble t-il des gens du voyage, entre le bd Exelmans et l'école. Elle constate qu'il n'y a pas de plaintes de parents.

M. MARCIANO indique que les parents ont tort de ne pas porter plainte, car il s'agit d'extorsion. Il va prendre contact avec le directeur de l'école des Oiseaux. Il existe des policiers en civil qui exercent une patrouille quotidienne aux abords du collège. Le 24 mars dernier, il y a eu 3 interpellations de 2 jeunes victimes qui ont donné lieu à des procédures judiciaires.

M. MARCIANO insiste sur le fait qu'il faut composer le 17, afin de déposer plainte, c'est un acte de civisme. Beaucoup d'interpellations font suite à ces dépôts de plaintes. Il n'y a pas de représailles car il s'agit de délinquance extérieure de passage.

M. de ROANY signale que des prêtres du 16^{ème} se plaignent de l'agression de paroissiens à la sortie des messes par des roumains.

M. MARCIANO répond que c'est un problème qui a été évoqué, il est sensibilisé à ce problème suite au courrier de la paroisse de Saint Honoré d'Eylau. Il reste vigilant.

M. de ROANY souhaiterait une surveillance vers 12h et 12h30 près des églises de Chaillot et Saint Honoré d'Eylau.

M. MARCIANO rappelle que pour qu'il y ait éviction, il y a deux possibilités, soit l'interpellation si on constate une effraction, soit une présence dissuasive.

M. de ROANY fait remarquer que les travaux de rénovation ont commencé sur l'église de Chaillot, mais il manque des fonds pour continuer les travaux : l'orgue est menacé.

M. SANQUER indique que Claude GOASGUEN va demander avec insistance pour le budget 2012 une réfection des lieux de cultes. Il constate que la Ville de Paris ne donne pas un euro pour la réfection des églises alors qu'elle est propriétaire des bâtiments ; elle doit en assurer l'entretien, ainsi que la sécurité des riverains.

M. de ROANY propose des documents de l'intendant de Chaillot pour appuyer cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Mme Dominique ROUSSEAU
Adjointe au Maire
Chargée de la vie associative, des
commerçants et des Conseils de
quartier Dauphine et Chaillot.